

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/136 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER L'AVENANT N°1 AU MARCHE DAG.22.2007 RELATIF A LA LOCATION DU PARC AUTOMOBILE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE « VEHICULES RENOUEVES TOUS LES 12 MOIS »

SEANCE DU 28 JUILLET 2010

L'An deux mille dix et le vingt-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme GIOVANNINI Fabienne
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. LUCIANI Xavier
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme NATALI Anne-Marie
M. SANTINI Ange à M. FRANCISCI Marcel
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
M. SINDALI Antoine à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SUZZONI Etienne à Mme RUGGERI Nathalie
M. TALAMONI Jean-Guy à M. BENEDETTI Paul-Félix
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme BARTOLI Marie-France.

Mme NATALI Anne-Marie ne prend pas part au vote.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IV^{ème} partie,
- VU** le décret 2006.975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant n° 1 au marché DAG.22.2007 relatif à la location du parc automobile de la Collectivité territoriale de Corse « Véhicules renouvelés tous les 12 mois » avec la société HOLCAR sise aéroport de Poretta à Borgo, pour une augmentation du montant total maximum de 26 838,24 € TTC portant ainsi le montant total maximum à 842 605,92 € TTC pour la location de 27 véhicules.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 juillet 2010

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Avenant n° 1 au marché DAG.22.2007 relatif à la location du parc automobile de la Collectivité Territoriale de Corse « Véhicules renouvelés tous les 12 mois ».

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant n° 1 au marché DAG.22.2007 relatif à la location de véhicules renouvelés tous les 12 mois pour les besoins de la Collectivité Territoriale de Corse.

I/ NATURE DE LA PRESTATION PREVUE AU MARCHÉ INITIAL

Le marché DAG.22.2007 a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen, avec la société HOLCAR sise aéroport de Poretta à Borgo, pour les quantités et les montants suivants :

Puissance fiscale	Modèles disponibles	Coût unitaire mensuel TTC	Coût total TTC pour 48 mois	Coût TTC/Km au-delà du forfait de 2 000 km mensuels
7 à 9 CV	407 HDI LAGUNA DCI PASSAT TDI	789,36 €	Mini (2 véhicules) : 75 778,56 € Maxi (6 véhicules) : 227 335,68 €	0,54 €
5 à 7 CV	MEGANE DCI 307 HDI GOLF TDI	669,76 €	Mini (2 véhicules) : 64 296,96 € Maxi (6 véhicules) : 192 890,88 €	0,54
4 à 5 CV	CLIO DCI 207 HDI	633,88 €	Mini (3 véhicules) : 91 278,72 € Maxi (10 véhicules) : 304 262,40 €	0,54 €
4 à 6 CV (utilitaire)	PARTNER KANGOO	633,88 €	Mini (2 véhicules) : 60 852,48 € Maxi (6 véhicules) : 91 278,72 €	0,54 €
TOTAL			Mini (9 véhicules) : 292 206,72 € Maxi (25 véhicules) : 815 767,68 €	

III/ NATURE DE L'AVENANT

Afin de répondre à des besoins nouveaux, deux véhicules de 7 à 9 CV doivent être intégrés au marché DAG.22.2007.

Les quantités et les montants sont modifiés de la manière suivante :

Puissance fiscale	Modèles disponibles	Coût unitaire mensuel TTC	Coût total TTC pour 48 mois	Coût TTC/Km au-delà du forfait de 2 000 km mensuels
7 à 9 CV	407 HDI LAGUNA DCI PASSAT TDI	789,36 €	Mini (2 véhicules) : 75 778,56 € Maxi (8 véhicules) : 254 173,92 €	0,54 €
5 à 7 CV	MEGANE DCI 307 HDI GOLF TDI	669,76 €	Mini (2 véhicules) : 64 296,96 € Maxi (6 véhicules) : 192 890,88 €	0,54
4 à 5 CV	CLIO DCI 207 HDI	633,88 €	Mini (3 véhicules) : 91 278,72 € Maxi (10 véhicules) : 304 262,40 €	0,54 €
4 à 6 CV (utilitaire)	PARTNER KANGOO	633,88 €	Mini (2 véhicules) : 60 852,48 € Maxi (6 véhicules) : 91 278,72 €	0,54 €
TOTAL			Mini (9 véhicules) : 292 206,72 € Maxi (27 véhicules) : 842 605,92 €	

L'avenant représente une augmentation du montant total maximum de 26 838,24 € TTC soit + 3,29 % par rapport au montant total maximum indiqué au marché initial.

III/ DUREE D'EXECUTION

La durée du marché est fixée à 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2011.

Le délai de livraison des véhicules est de 12 semaines maximum à compter de la notification du bon de commande.

L'avenant entrera en vigueur le 1^{er} août 2010 jusqu'au 31 décembre 2011.

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.